



DK478940

CD BR 11343

L'ORGANISATION DU COMMERCE D'EXPORTATION DE BOVINS SUR PIED DU TCHAD VERS LE NIGERIA.

Communication présentée au 2^{ème} Comité scientifique du Prasad, Maroua, 5-9 février 2001

Mian Oudanang KOUSSOU, Guillaume DUTEURTRE, Javier TRUEBA
Observatoire du Développement du PRASAC / LRVZ de Farcha (Tchad) / CIRAD-EMVT

Résumé

Les chiffres officiels sur les exportations tchadiennes de bovins sur pied donnent des évaluations très approximatives du nombre d'animaux vendus dans les pays limitrophes. Très peu d'informations sont d'autre part disponibles sur les stratégies et pratiques des commerçants de bétail. Des enquêtes de terrain réalisées dans les zones frontalières du Tchad, du Cameroun et du Nigéria ont permis de mieux comprendre l'organisation économique et spatiale de ce commerce. Trois sous-circuits sont décrits qui mettent : le circuit Nord qui passe par la région de N'Djamena et qui est contrôlée essentiellement par les commerçants arabes tchadiens ; le circuit centre qui passe par la région de Bongor et qui met en jeu des réseaux de commerçants arabes et Foulbé ; et le circuit Sud qui passe par la région de Pala et qui est aux mains de réseaux Foulbé et arabes originaires du Batha.

L'analyse des pratiques et des stratégies des acteurs permet de souligner l'importance des réseaux marchands et des liens entre ces derniers et les pouvoirs publics. L'organisation de ces réseaux vise à contourner les réglementations en vigueur et les taxes illicites. En raison des faibles moyens de contrôle dont ils disposent et de leur implication dans ces accords, les services publics se révèlent incapables de faire appliquer les réglementations nationales et sous-régionales. Des pistes sont proposées pour renforcer la concertation entre acteurs privés et publics de la filière, au niveau tchadien et au niveau régional.

Introduction

Alors que les perspectives cotonnières s'assombrissent en Afrique centrale, les exportations régionales de produits agricoles sont en pleine expansion dans les pays de la zone (MAGRIN, 2000). A côté de filières vivrières dynamiques comme celles de l'arachide ou de l'oignon, il semble bien que les circuits d'exportation de bétail se développent avec rapidité, revalorisant ainsi l'intérêt pour le commerce dit "traditionnel" du bétail sur pied ou pour les filières émergentes comme la filière porcine (KOUSSOU, 1999a et 1999b).

Cependant, le caractère très informel de ce commerce rend difficile les évaluations quantitatives et la compréhension qualitatives de ces transactions. Quelques rares publications tentent de faire le point sur le commerce des bovins sur pied entre le Tchad, le Cameroun, la RCA et le Nigeria, mais elles manquent souvent d'informations de terrain. D'autre part, ces études sont parfois menées par rapport à un pays particulier et leur portée régionale en est réduite. Au total, la connaissance des mécanismes qui régissent ces circuits est donc très limitée, en particulier chez les cadres de l'administration responsables de l'élaboration des politiques. Il s'ensuit une inadéquation flagrante entre les réglementations officielles et les pratiques commerciales, douanières et administratives relatives au commerce du bétail (HAESSLER, 2000b). Bien souvent, les décisions politiques sont détournées par les commerçants et n'ont pas l'effet escompté (BALAMI, 1999).

Les documents les plus récents évaluent les exportations bovines du Tchad vers le Cameroun et le Nigeria entre 70.000 et 375.000. En fait, il s'agit là soit d'estimations très grossières issus d'études ponctuelles, soit de relevés partiels publiés par les divers services administratifs impliqués dans le contrôle de ce



commerce. La DERA¹ du Ministère de l'élevage du Tchad donne un chiffre de 63 177 bovins exportés en 1999 du Tchad vers le Cameroun et le Nigeria alors que le Ministère des finances parle de 167 334 têtes (TRUEBA, 2000). Ces chiffres sont de toute façon toujours sous-estimés car ils correspondent aux déclarations officielles des commerçants.

Les différentes études partent en général du calcul du *potentiel exportable* à partir d'une estimation de l'effectif total national (5 300 000 bovins selon MINISTERE DE L'ELEVAGE, 1998) qu'on multiplie par un taux d'exploitation théorique (en général 12 % par an) pour trouver le *potentiel exploitable*. En retranchant la consommation intérieure, on trouve un chiffre de 320 000 à 350 000 têtes *exportables* pour l'ensemble du Tchad chaque année (BDPA-SCETAGRI, 1995 ; BDR, 1997 ; HAESSLER, 2000a). Evidemment, les auteurs s'accordent pour dire que là aussi ces chiffres sont assez peu satisfaisants et très probablement sous-estimés.

En ce qui concerne les pratiques commerciales et les mécanismes économiques qui régissent la filière, les informations sont encore plus rares. En dehors de quelques études sociologiques (ARDITI, 1993), on connaît assez mal les stratégies des acteurs impliqués dans ces activités au Tchad et au Cameroun : commerçants, douaniers, services de l'élevage, etc.

Pourtant, un certain nombre de travaux ont été réalisés au Nigeria sur ce thème (BALAMI, 1995 et 1999, ZANNAH ABBA, 1999). Ils montrent en particulier que la théorie des avantages comparatifs (c'est-à-dire les différences en terme de prix de revient) n'explique pas à elle seule la dynamique du commerce transfrontalier. Au-delà de l'inégale répartition des ressources entre pays, de l'existence de complémentarités entre différentes zones agro-climatiques (zones sahéliennes productrice de bétail - zones soudaniennes plutôt à vocation agricole), ces auteurs insistent sur l'importance des réseaux commerciaux et des liens culturels et sociaux historiques, sur l'impact des changements dans les politiques nationales, et sur la valorisation des différentiels monétaires entre la zone Franc et le Naira (BALAMI, 1995 et 1999).

Afin de valider ces hypothèses dans le cas du commerce tchadien et camerounais et pour mieux comprendre ce secteur d'importance majeure, il est apparu nécessaire de mener des études de terrain. Le présent article propose une synthèse des résultats d'études menées en 2000 par le Laboratoire de Farcha dans le cadre des travaux de l'Observatoire du développement du PRASAC² (TRUEBA, 2000, KOUSSOU, 2000a, 2000b et 2000c). Les objectifs de ces travaux d'enquêtes étaient de comprendre les mécanismes régissant les échanges transfrontaliers de bovins sur pied entre le Tchad, le Cameroun et le Nigeria et de formuler des recommandations susceptibles d'aider les instances politiques ou les agences de développement dans la recherche d'une meilleure intégration sous-régionale du marché de la viande en Afrique centrale.

Méthode d'enquêtes et d'analyse

Le travail a suivi la méthode d'analyse filière (DUTEURTRE et al., 2000). Une filière peut-être définie comme un système d'agents qui concourent à produire, transformer, distribuer et consommer un produit ou un type de produit.

L'approche filière procède d'un découpage du secteur productif en sous-systèmes homogènes et privilégie une démarche descriptive de la réalité économique ou technico-économique. Elle repose sur 4 étapes :

- (i) *la délimitation de la filière* qui consiste à définir l'objet d'étude et à en tracer les principaux contours (produits, acteurs, fonctions, délimitation géographique) ;
- (ii) *l'analyse comptable* qui étudie les différents niveaux de prix dans la filière, ainsi que les marges et les profits des acteurs commerciaux aux différents échelons des circuits ;
- (iii) *la typologie des acteurs* qui a pour objectif de comprendre les stratégies des différents types d'acteurs de la filière ;
- (iv) *l'analyse de l'organisation* de la filière qui essaie de comprendre les relations entre acteurs et les règles sociales qui régissent ces relations.

¹ DERA : Direction de l'élevage et des ressources animales.

² PRASAC : Pôle régional de recherche appliquée au développement des savanes d'Afrique centrale.

Les méthodes de collecte d'information correspondant à ces 4 étapes sont les suivantes : bibliographie, enquêtes préliminaires par entretiens ouverts, enquêtes systématiques auprès d'un échantillon d'acteurs, relevés des prix sur les marchés, étude des comptabilités d'acteurs, histoires de vies.

Cette méthode a été adaptée au cas particulier du commerce des bovins sur pied : en raison des intérêts financiers importants qui sous-tendent les transactions et des stratégies d'évitement des contrôles des pouvoirs publics par les commerçants, les informations sont très difficiles à obtenir par des entretiens sur la base d'un questionnaire. D'autre part, le nombre élevé d'intermédiaires rend les relevés de prix très délicats.

Ainsi, l'étude a privilégié la technique des entretiens ouverts répétés. Certains commerçants ou fonctionnaires ont accepté de nous livrer leur confiance. Ces entretiens ont été complétés par l'étude systématique des documents disponibles au niveau des administrations centrales et des services décentralisés des douanes, de l'élevage et du commerce.

Les enquêtes ont été menées entre mai et octobre 2000 à N'Djamena, Sarh et Pala au Tchad, Garoua et Maroua au Cameroun et Maïduguri au Nigeria ainsi que sur les marchés au bétail de N'Djamena, Roro, Pont Karol (Tchad), Adoumri, Doumourou, Bogo (Cameroun), Mubi, Banki et Maïduguri (Nigeria).

Pour les raisons évoquées ci-dessus, il n'existe pas de séries de prix fiables disponibles au Tchad et au Cameroun. Les rares prix publiés comme ceux des services de l'élevage (qui sont repris par le bulletin régional "Marchés bétail-viandes" dans le cas du Tchad) présentent des inégalités inexplicables entre marchés (différences de plus de 50 % sur le prix des animaux) qui les rendent inexploitable.

La méthodologie adoptée a consisté à se référer au "prix plafond" (*akhar taman* en arabe local). Le prix plafond correspond au prix qu'a coûté l'animal le plus cher du marché. Il est le prix le plus haut payé pour un taureau le jour du marché. L'utilisation de cet indicateur présente les intérêts suivants :

- Il est difficile d'avoir des prix moyens précis à cause du peu d'homogénéité des différents bovins présentés, d'autant plus que l'unité de référence du prix est la tête de bétail et non le kilogramme.
- En raison du grand nombre d'intermédiaires, les informations sur les prix sont très difficiles à obtenir ;
- C'est cet indicateur qui est utilisé par les commerçants eux-mêmes sur les marchés pour se faire une idée du cours du bétail.

Résultats

a. organisation spatiale du commerce

Le commerce du bétail sur pied du Tchad vers le Nigeria et le Cameroun est organisé en trois circuits d'exportation : le circuit nord, le circuit centre et le circuit sud (voir cartes en annexe).

Ces circuits voient leur importance fluctuer tout au long de l'année. Chacun présente des particularités quant à son organisation et à son fonctionnement. Dans les trois, les animaux sont acheminés à pied jusqu'aux marchés du Nigeria où ils sont chargés sur des camions (Figure 1 et Figure 2).

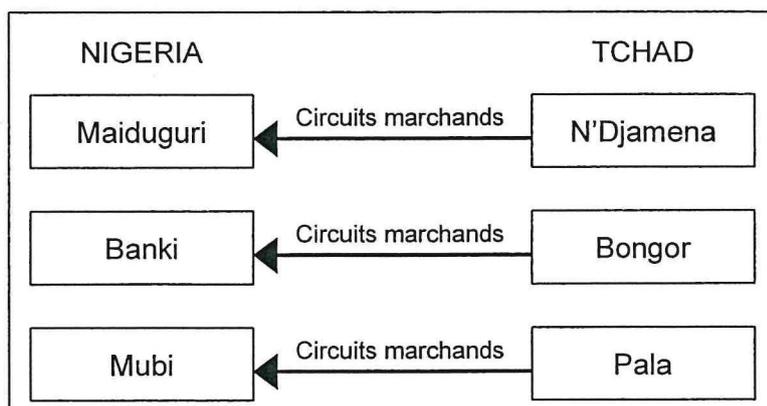


Figure 1. Les trois circuits d'exportation (source : enquêtes)

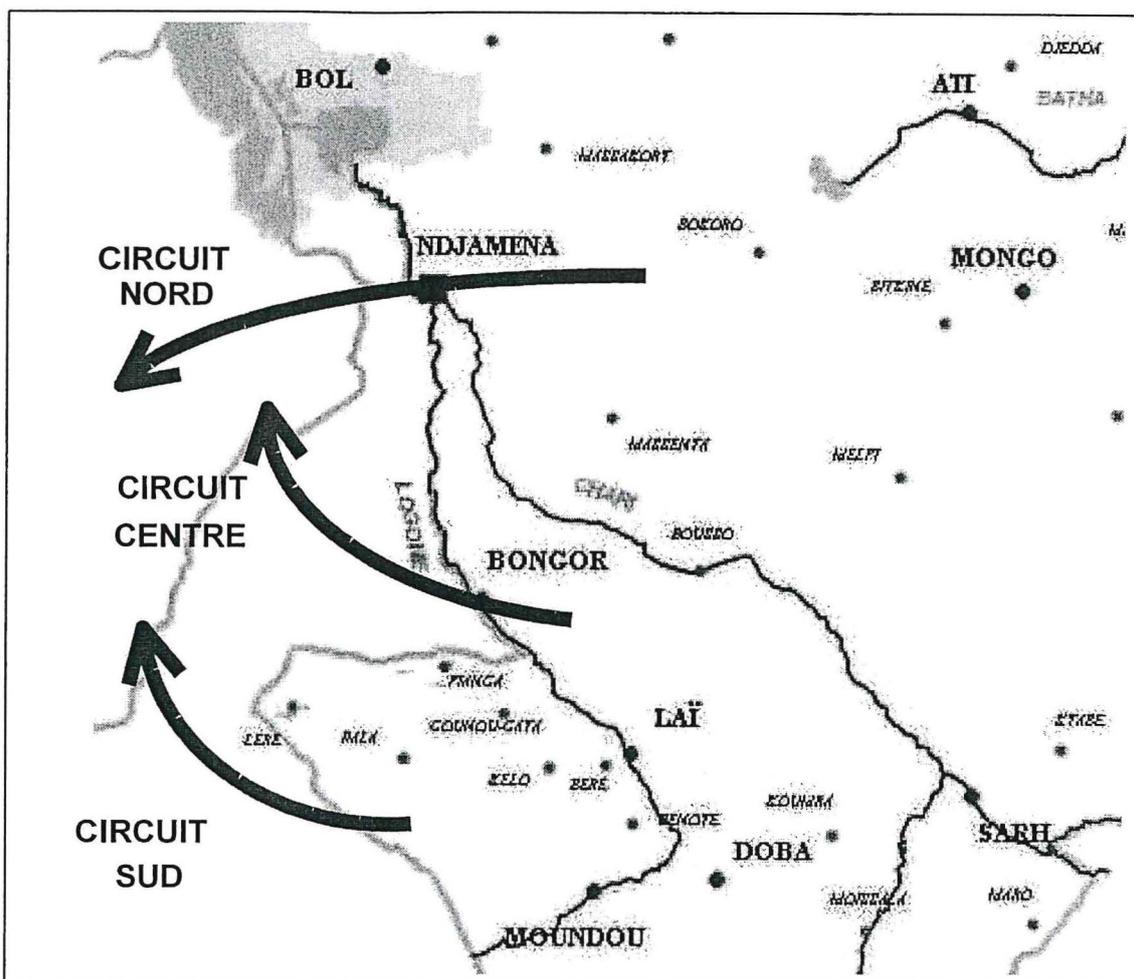


Figure 2 :
Carte des 3 circuits d'exportation des bovins du Tchad vers le Nigeria

a.1. Le circuit Nord

C'est le plus important des trois circuits : il draine plus de 250.000 têtes de bovins par an selon l'estimation des autorités du marché de Maïduguri pour l'année 1999. C'est aussi dans ce circuit que les flux sont les mieux contrôlés en raison de la forte présence de l'Etat : la plupart des animaux (170 000 sur 250 000) passent par le poste frontière de Nguéli et sont enregistrés à ce titre dans les registres de la douane (KOUSSOU, 2000c). Le commerce est aux mains des commerçants arabes.

Ce circuit est approvisionné à partir de plusieurs marchés de collecte dont les principaux sont Ati et Oum-Hadjer dans le Batha qui représentent probablement près de la moitié des flux selon nos entretiens avec plusieurs commerçants. Les autres marchés d'origine sont les marchés d'Abéché dans le Ouaddaï et enfin plusieurs marchés localisés dans le Chari-Baguirmi : Karmé, N'Djamena-Bilala, Moyto, Durbali, Massaguet, etc.

Au sortir de Nguéli, les animaux passent ensuite par un couloir bien délimité le long de la route Kousseri-Fotokol où les droits de passage sont relativement bien définis et où les disponibilités en eau et en pâturage sont bonnes. Il s'agit du circuit le plus court allant du Tchad au Nigeria. A Maïduguri, les animaux sont chargés dans des camions à destination des principaux marchés de consommation du Sud du Nigeria.

Ce circuit est surtout utilisé pendant la saison sèche. Son activité connaît une baisse importante en juin-juillet-août (figure 3). Cette baisse peut s'expliquer par les difficultés de déplacement des animaux en brousse dans cette région pendant la saison des pluies.

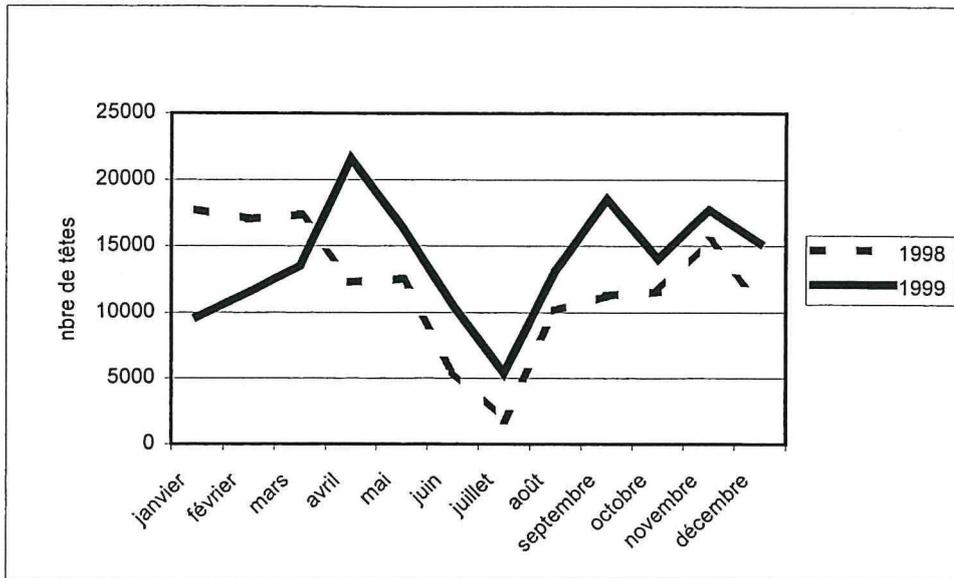


Figure 3 : Flux mensuels de bovins sur pied à N'Guéli
(Source : Poste douanier du Pont N'Guéli)

a.2 Le circuit centre

Il s'agit ici d'un circuit beaucoup moins contrôlé qui traverse la frontière à des endroits très variés, souvent en dehors des postes officiels de sortie du bétail (Bongor et Guélangdeng). Ces animaux proviennent des régions du Sud et du Sud-Est du Tchad. Ce flux traverse le territoire camerounais par divers pistes et marchés pour aboutir au marché frontalier nigérian de Banki. Là, ils sont chargés sur des camions pour les mêmes destinations que pour le circuit nord. Ce circuit met en jeu des commerçants arabes et peuls.

D'après les discussions avec les commerçants et nos observations directes, les flux passant par ce circuit s'élèveraient à près de 145 000 têtes par an dont seulement 10 % seraient déclarés et enregistrés par les postes de douane. En raison des difficultés de passage du fleuve Logone en saison des pluies, les passages d'animaux contrôlés (au poste de Bongor) sont plus importants de juillet à novembre (figure 4). Le reste de l'année, le fleuve est traversé plus en aval.

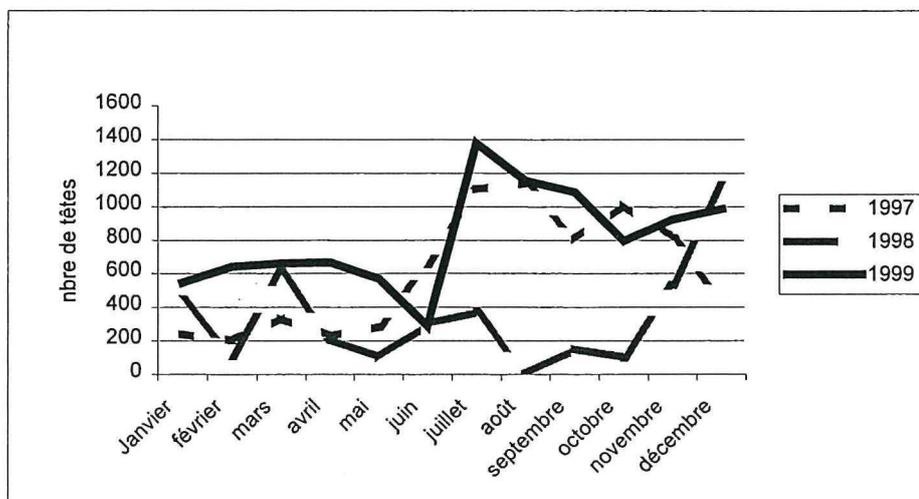


Figure 4 : Flux mensuels de bovins traversant officiellement la frontière à Bongor
(Source : Poste vétérinaire de Bongor)

a.3. Le circuit Sud

Il s'agit là du circuit de passage de la frontière le moins contrôlé. Dans cette région, les flux commerciaux d'animaux se mélangent aux mouvements pastoraux d'un côté à l'autre de la frontière tchado-camerounaise. Cette perméabilité de la frontière est due en grande partie à la présence de groupes sociaux vivant à cheval sur la frontière comme les pasteurs peuls, mais aussi comme des populations d'agro-éleveurs comme les Masa, les Toupouri ou les Moundang. Ce circuit est aux mains de commerçants peuls, mais aussi arabes ayant émigré du Batha au début des années 80.

Les animaux proviennent essentiellement des marchés de l'Est et du Sud du pays : Haraze-Mangueign, Am-Timan, Roro, Sarh, Goundi, Dembo, Moundou, Kélo, etc. Ce circuit présente la particularité d'être emprunté par des petits commerçants dont l'objectif est de revendre leurs animaux au Cameroun, essentiellement sur les marchés d'Adoumri et de Doumrou. Les bovins sont ensuite acheminés toujours à pied jusqu'au marché Nigérien de Mubi, où ils sont expédiés par camions vers les grands centres de consommation.

En raison de l'absence de chiffres disponibles dans les postes de douanes, il nous est difficile de montrer une saisonnalité marquée pour ce circuit. Cependant, il semble qu'il soit surtout actif en saison sèche, lorsque les éleveurs transhumants venus du Nord du pays ou de RCA sont nombreux dans la zone. D'après nos entretiens avec les commerçants et les autorités administratives rencontrées dans la zone, le flux de bovin passant annuellement par le circuit sud est d'environ 125 000 têtes.

b. Les prix sur les marchés

Les différences de prix sur un même marché entre bovins de différentes catégories sont très grandes. Sur le marché d'Abéché, par exemple, le "prix plafond" d'un bœuf (taureau castré) de bonne conformation pouvait atteindre au moment de l'enquête 200.000 FCFA, alors que les taureaux étaient vendus à la même période à moins de 125.000 FCFA.

Les prix varient énormément suivant la saison et entre les différents pays en fonction des tensions entre l'offre et la demande. Au total, le prix des animaux sur les marchés de consommation (Lagos par exemple) est égal au double du prix du même animal sur un marché de départ. Un taureau acheté sur le marché d'Abéché à 125.000 FCFA, coûtait au moment de l'enquête 160.000 FCFA à N'Djamena, 210.000 FCFA à Maiduguri et 250.000 FCFA à Lagos.

Tous les commerçants notent une augmentation très sensible des prix depuis les 2 ou 3 dernières années. D'après les entretiens, les prix auraient presque doublé entre 1995 et 2000, ce qui reste à confirmer par des investigations plus poussées.

c. Typologie des marchés

- **Les marchés de collecte** : Il s'agit des petits marchés proches des bassins de production ou des zones de transhumance. L'achat du bétail se fait en petite quantité.
- **Les marchés de rassemblement** : au Tchad, ils se trouvent en général à côté de la frontière camerounaise (Massakory, Dourbali, Gogoma, Pont Karol ou Pala, mais on peut aussi les retrouver à l'intérieur du pays (Roro, Goundi, etc.). Les commerçants exportateurs y viennent pour rassembler un troupeau pour l'exportation. Il peut aussi arriver que les certains commerçants constituent progressivement leur troupeau d'exportation en passant d'un marché de collecte à l'autre sur leur trajet en direction de la frontière..
- **Les marchés "relais"** : Ils se trouvent au Cameroun et au Nigeria et sont le lieu de rencontre entre les commerçants de différentes nationalités. Les commerçants exportateurs y trouvent des acheteurs pour leurs animaux, ou des intermédiaires leur facilitant les démarches d'exportation. L'achat de bétail s'effectue par lots. Ce sont les marchés d'Adoumri, Moulvouday, Doumrou, Maroua, Bogo, Gobo au Cameroun et de Maïduguri, Banki et Mubi au Nigeria.
- **Les marchés de consommation**. Il s'agit des marchés des grandes villes à rayonnement local (Moundou, Garoua, Maroua) ou régional (N'Djamena, Lagos, etc.).

Bien sûr, certains marchés cumulent plusieurs fonctions à la fois.

d. La législation et les pratiques des autorités publiques

d.1 : La législation et les pratiques au Tchad

Au Tchad, l'exportation de bovins est réglementée par des dispositions prises par les ministères des finances, de l'élevage et du commerce ou par décrets présidentiels. Les bovins doivent être exportés à partir d'un nombre limité de "postes de dédouanement et de sortie du bétail" définis dans l'arrêté Ministériel n° 201/MF/SE/DG/99. Dans ces postes, seuls les commerçants détenteurs d'une "patente" sont autorisés à exporter des animaux. Ils doivent pour cela effectuer les formalités suivantes :

- **acquiescement des prestations de certification** donnant droit à un passeport sanitaire pour le bétail (2500 F/troupeau) et **paiement d'une redevance** de 2100 F/tête auprès des services de l'élevage correspondant aux frais de bouclage, de vaccination et d'inspection vétérinaire des animaux. Ces redevances sont perçues par les services locaux du Ministère de l'élevage et reversées dans un compte spécial du "Fonds Elevage" géré le même Ministère. Le Fonds Elevage est alors tenu de reverser les 2500 F/troupeau à la CEBEVIRHA.
- **Paiement d'une taxe unique** correspondant à 13,4 % de la valeur mercuriale des animaux. Cette dernière est fixée pour les bovins à 60 000 FCFA, ce qui correspond au paiement de 8 040 FCFA/tête. Le paiement de cette taxe donne droit à la délivrance du DAU (Document administratif unitaire, anciennement D6). Ces démarches en douane sont effectuées obligatoirement par des transitaires agréés par la CEMAC sur présentation du passeport sanitaire. Cette taxe est perçue par les bureaux spécialisés pour le dédouanement du bétail et versée aux délégations régionales des finances.
- **Pour la circulation intérieure** des animaux jusqu'aux postes de sortie, le commerçant doit être muni d'un Certificat zoo-sanitaire (ancien Laissez-Passer) délivré par le poste vétérinaire du marché où l'animal a été acheté. Il coûte 100 F/tête. De plus, ce certificat doit être visé par les différents postes traversés par les troupeaux le long de leur parcours jusqu'au poste de sortie, formalité qui coûte environ 10 000 FCFA/troupeau à chaque poste.

Cette législation officielle est à compléter par un certain nombre de pratiques locales :

- Tous les marchés demandent aux commerçants de payer une **taxe locale** redevable au Ministère des finances ou à diverses autorités : sultan, garant, sous-préfet, préfet, autorités militaires, etc. Cette taxe était par exemple de 1500/tête sur le marché de Roro pendant les enquêtes.
- Il faut aussi ajouter à tout cela les **frais relatifs aux travaux de déclaration en douane** des transitaires. Les tarifs sont très variables et dépendent des relations entre le commerçant et le transitaire et entre le transitaire et les autorités douanières. Le plus souvent, le montant de ces frais est fixé forfaitairement à 20 000 F/troupeau.
- De nombreuses **taxes illicites** sont aussi demandées par diverses autorités.
- Enfin, les **patentes** étant difficiles et très chères à obtenir, les petits commerçants sont obligés de passer par des commerçants patentés qui leur servent de prête-noms et à qui ils versent des sommes là aussi difficiles à évaluer.

d.2. Les frais au Cameroun et au Nigéria

Au Cameroun, les frais de transit d'un troupeau détenteur des documents officiels d'exportation tchadienne s'élèvent à 1250 FCFA / animal dans le cas du passage des troupeaux par Kousséri et Fotokol. Ce montant comprend diverses taxes locales ainsi qu'une taxe de transit fixée à 300 F/tête.

Au Nigeria, la taxes à l'importation est de 30.000 F/tête à laquelle s'ajoute un droit d'entrée de 175 F/tête. A cela, il faut bien sûr ajouter les diverses taxes illicites.

Au total, il ressort de l'étude de ces réglementations et pratiques douanières ou administratives que les procédures d'exportation sont complexes et coûteuses. Certaines sont même incohérentes ou ignorent les réalités de terrain :

- limitation des postes de sorties officiels ;
- corruption décentralisée ;
- Ingérence des autorités locales administratives et militaires dans les missions de contrôle des services techniques de l'Etat;
- perception d'une redevance élevage pour "services rendus" alors que les services (bouclage, vaccination, inspection sanitaire) ne sont pas honorés;
- développement de la taxation locale et parafiscale ;

C'est pourquoi la plupart des commerçants adoptent des stratégies de contournement de ces réglementations ou pratiques.

e. Stratégies des commerçants et organisation en réseaux

En raison des réticences des commerçants à répondre à des questionnaires d'enquête formels, il a été difficile de réaliser une typologie des commerçants. Les entretiens ont permis de proposer la typologie suivante : (i) Les commerçants patentés, (ii) Les commerçants non patentés, et (iii) les intermédiaires qui sont très nombreux.

Les stratégies de contournement des réglementations sont diverses. Elles consistent à réduire au maximum le montant des taxes ou redevances officielles au profit des bakchichs. Le terme de *tchoukou-tchoukou* illustre bien la démarche : il signifie un arrangement entre un commerçant et des autorités chargées du contrôle pour faire passer un troupeau en "fraude". Ces stratégies profitent évidemment à de nombreux individus (fonctionnaires ou *bogo-bogo*³) au détriment de l'Etat.

Les stratégies suivantes sont adoptées par les commerçants pour éviter les réglementations et pratiques officielles :

- **La sous-déclaration en douane** des effectifs. Seule une partie du troupeau fait l'objet d'une déclaration ;
- **Le passage en fraude de la frontière** dans des zones peu contrôlées ou avec l'accord des douaniers. Les sont ensuite déclarés comme des animaux camerounais auprès des instances camerounaises par des relais locaux. Un certificat sanitaire camerounais (pour la circulation intérieure) est remis aux bergers par les postes vétérinaires situés le long de la frontière en territoire camerounais pour la suite du trajet. Il arrive que le passage de la frontière se fasse dans le cadre des mouvements de transhumance, en particulier dans la zone de Pala.

Pour plusieurs raisons, l'organisation de la filière est de type *oligopolistique*. En effet, les gros commerçants ont plusieurs fonctions importantes. D'abord, ils servent d'intermédiaires entre les nombreux commerçants et les administrations publiques : soit les commerçants patentés servent de prête-nom aux commerçants non-patentés ; soit ils sont eux-mêmes les transitaires agréés ; soit encore ils permettent de détourner les réglementations grâce à leur connaissance des autorités locales ou nationales. En deuxième lieu, les gros commerçants jouent le rôle d'acheteurs pour les petits commerçants qui n'ont pas les moyens de se rendre eux-mêmes sur les marchés camerounais ou nigériens. En effet, ils sont organisés en *réseaux* qui leur permettent de disposer de relais tout le long des circuits d'exportation (commerçants et intermédiaires). Enfin, ils jouent un rôle fondamental dans l'accès des petits commerçants à l'information et au crédit.

Plusieurs réseaux interviennent dans les exportations tchadiennes de bétail. Celui qui contrôle le circuit centre est un bon exemple de ce type de réseaux. Les commerçants patentés de Bongor ont une grande influence sur les fonctionnaires de la place. Z. M., le plus important, est aussi le transitaire de Bongor agréé par la CEMAC. Du fait de sa fonction, il effectue son commerce sous le nom de M. M., un grand commerçant patenté de N'Djamena. M. M. est aussi le commerçant le plus important de Banki, qui est le marché de destination des flux du circuit centre. Du côté camerounais, le réseau possède un relais à Yagoua : A. M.. Il contribue à faciliter les démarches de "camerounisation" du cheptel (établissement du

³ *Bogo-Bogo* : faux douanier profitant de ses liens familiaux avec des personnalités haut-placées pour percevoir des taxes illicites en autorisant des opérations frauduleuses.

certificat camerounais de circulation intérieure). Les animaux passent alors sous le nom du commerçant peul Alhadji D. G. Ils sont donc commercialisés à Banki sous le nom de D. G.

Discussions et conclusion

Comme l'ont noté plusieurs auteurs dans le cas du Tchad (HAESSLER, 2000b) et dans d'autres cas (BALAMI, 1999, EGG et IGUE, 1993), il ressort de nos enquêtes que la majeure partie du commerce tchadien d'exportations de bovins sur pied se fait de manière informelle. Il est ici malvenu de parler de "fraude" dans la mesure où beaucoup de réglementations et de pratiques douanières ou administratives sont incohérentes entre elles ou ignorent les réalités de terrain. Ces incohérences et cette inadaptation des réglementations aux réalités locales expliquent en partie les stratégies d'évitement de ces réglementations adoptées par les commerçants. Elles expliquent aussi leur organisation en réseaux.

Il en résulte un manque à gagner pour l'Etat tchadien en terme de recettes douanières. Si l'on évalue le nombre d'animaux exportés sur la base de nos enquêtes à 250.000 pour le circuit nord, 145.000 pour le circuit centre et 125.000 pour le circuit sud, on trouve un total annuel de 520.000 têtes environ. Sur ce total, seules 185.000 têtes, soit 35 %, sont déclarées.

Pourtant, ce commerce en partie non déclaré est sans aucun doute un des secteurs les plus importants de l'agriculture tchadienne. En prenant 150.000 FCFA comme valeur moyenne d'un bovin à l'exportation, on peut évaluer le chiffre d'affaire total de ce commerce à 78 milliards de FCFA.⁴ répartis entre commerçants, intermédiaires, services de l'Etat et éleveurs. Des actions trop répressives pourraient avoir un impact négatif sur le dynamisme du secteur stratégique.

Il apparaît donc urgent de réfléchir à des moyens permettant de réconcilier les intérêts des producteurs, du commerce et de l'Etat. Depuis l'abandon de la politique de concertation entre acteurs de la filière initiée en 1994, très peu d'initiatives ont été prises pour engager des discussions et des débats afin de relancer cette concertation. Le point de départ pourrait être de débattre des enjeux liés à la réorganisation du dispositif de certification sanitaire, aujourd'hui obsolète (HAESSLER, 2000b). L'Observatoire du Développement du PRASAC pourrait jouer un rôle moteur dans l'engagement de ces discussions nationales. Il pourrait aussi contribuer à la régionalisation des débats en vue d'une meilleure coordination des politiques nationales au sein de la CEMAC et avec le Nigeria.

Il apparaît aussi très important de poursuivre les recherches de terrain pour mieux connaître ces circuits économiques, notamment à travers un meilleur suivi des prix et des marges aux différents maillons de la filière, et à travers une étude approfondie des réseaux marchands et des pratiques douanières et administratives.

Bibliographie

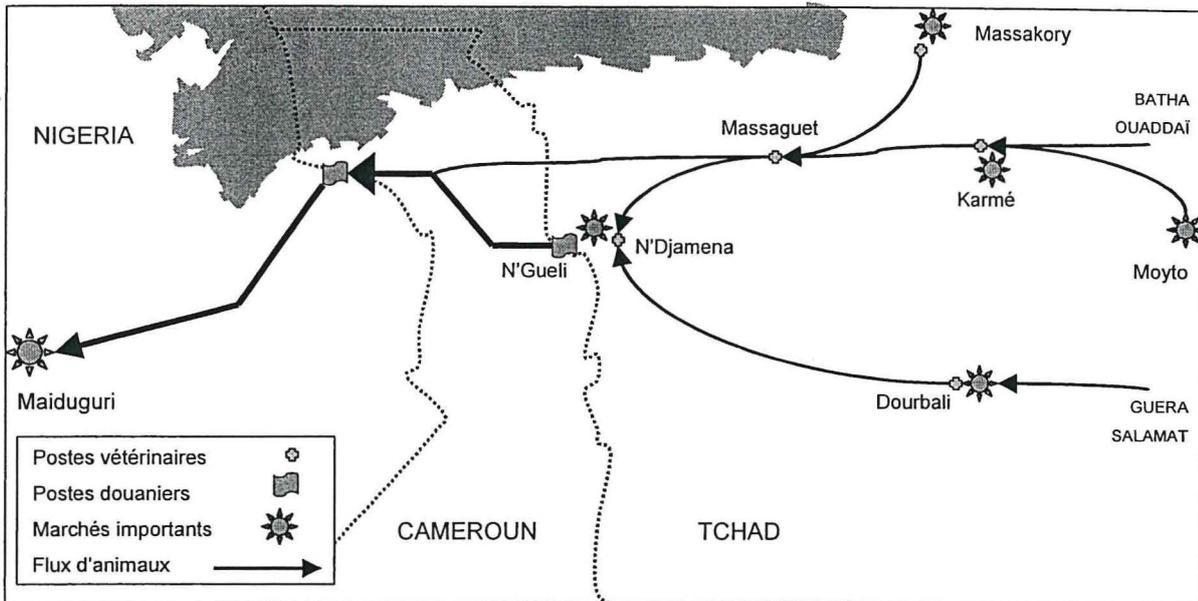
- ARDITI Cl., 1993 : "Commerce, Islam et Etat au Tchad (1900-1990)", in Grégoire E. et Labazée P. (Dir.), : *Grands commerçants d'Afrique de l'Ouest, Logiques et pratiques d'un groupe d'hommes d'affaires contemporains*, Ed. Karthala -Orstom, pp. 175-220.
- BALAMI D.H., 1995 "Cross-border trade between Nigeria and her neighbours: A case study on Nigeria and Chad. A Report submitted to the network on cross border trade between Nigeria and her neighbours", Department of Economics, University of Maiduguri.
- BALAMI D.H., 1999: "Government policies and behaviour of actors in the informal trans-frontier trade between Nigeria and her neighbours: a case study of the Borno Frontier", Department of Economics, Maiduguri University, 25 p.

⁴ En comparaison, le rapport de la BEAC présenté lors de la Conférence des Chefs d'Etat de la CEMAC du 14 décembre 2000 évalue les exportations tchadiennes (fob) tous produits confondus à environ 120 milliards de FCFA pour les années 1999 et 2000.

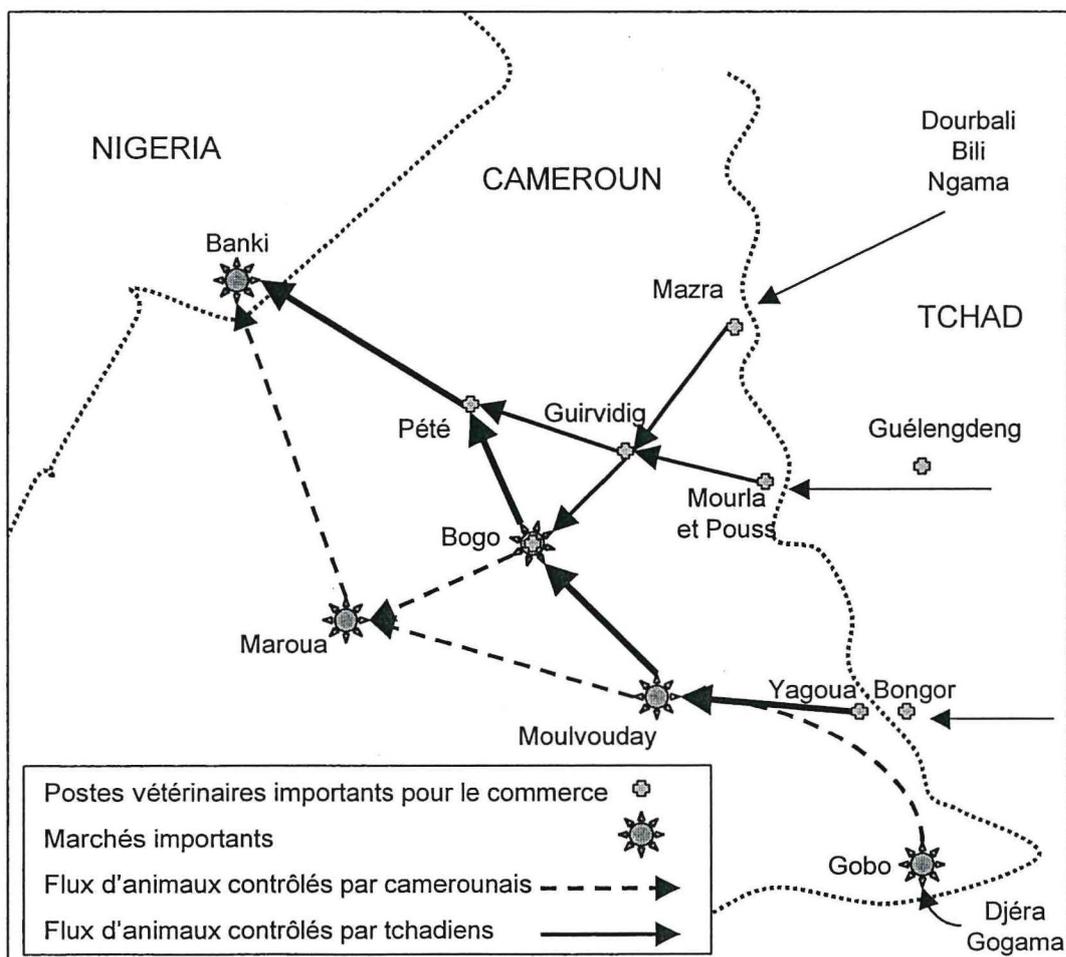
- BDPA-SCETAGRI, 1995 : "Rapport définitif de la mission d'appui aux exportateurs tchadiens de bétail et de viande." Mission française de Coopération et d'Action Culturelle, Ministère de l'élevage et de l'hydraulique de la République du Tchad, octobre 1995, 91p.
- BDR, 1997: "Suivi des échanges commerciaux Tchad-Nigeria. Exportations tchadiennes du bétail sur pieds". Bureau pour le Développement Rural. CILSS, FERAP N'Djamena, février 1997, 28p.
- DUTEURTRE, G. KOUSSOU M.O., LETEUIL H. (2000) : "Une Méthode d'analyse des filières", document PRASAC / DPPASA / LRVZ, 35 p.
- EGG, J. et IGUE, J. (1993) "L'intégration par les marchés dans le sous-espace est : l'impact du Nigeria sur ses voisins immédiats." INRA, UNB, IRAM. OCDE/ Club du Sahel/ CILSS, avril 1993, 150p.
- HAESSLER Ch. 2000a : "Filière bétail viande en Afrique centrale : le cas du Tchad, pays exportateur net", communication au séminaire sur la politique agricole et négociations internationales, Saint-Louis, Sénégal, mai 2000, 6 p.
- HAESSLER Ch. 2000b : "Commerce extérieur du bétail sur pied : situation actuelle et proposition de rénovation des dispositifs de contrôle sanitaire et réglementaire, Note à l'attention du Directeur Général du Ministère de l'élevage", document interne, 5 p.
- HERRERA, J. et ENGOLA-OYEP, J. (1996) "Les flux transfrontaliers du bétail camerounais et du bétail tchadien en transit vers le Nigeria". Observatoire des frontières DSCN-DIAL. Rapport annuel 1996, 12p.
- KOUSSOU M.O. 1999a "Le commerce de viande entre les pays de la sous- région d'Afrique centrale : Exemples de courants d'échanges entre le Cameroun, la République Centrafricaine, le Tchad et le Nigeria." Mémoire de DESS au CIRAD-EMVT. 33p.
- KOUSSOU M.O., 1999b : « Produits nouveaux, négoce et développement local : le cas de la filière porcine au Nord du Cameroun », mémoire de DESS, CIRAD-EMVT Montpellier, IRAD, LRVZ, PRASAC, 76 p.
- KOUSSOU M.O., 2000a : "Rapport de mission effectuée dans le Mayo Kebi, la Tanjilé, le Logone oriental et occidental du 10 au 15 mai 2000: Thème :étude filières bovins sur pied", LRVZ, PRASAC, 4 p.
- KOUSSOU M.O., 2000b : « Rapport de mission effectuée dans la préfecture du Moyen Chari du 13 au 22 janvier 2000 », LRVZ, Observatoire du développement du PRASAC, 5 p.
- KOUSSOU M.O., 2000c : « Rapport d'exploitation du registre de la douane (Bureau Bétail), 1998 - 1999 », LRVZ, Observatoire du développement du PRASAC, 5 p.
- MAGRIN G., 2000 : "Le Sud du Tchad en mutation : des champs de coton aux sirènes de l'or noir", thèse de géographie, Université de Paris I, CIRAD, PRASAC, 1058 p.
- MINISTERE DE L'ELEVAGE, 1998 : "Réflexion prospective sur élevage au Tchad. Rapport principal", Octobre 1998, N'Djamena, 77p.
- MINISTERE DE L'ELEVAGE, 1998 : "Réflexion prospective élevage, Commission 2 : Commercialisation et transformation", Février 1998, N'Djamena, 14p.
- TRUEBA J., 2000 : "Un cas d'intégration régionale : la filière d'exportation bovine du Tchad vers le Cameroun et le Nigeria", Mémoire d'ingénieur, ENSA Rennes, PRASAC, CIRAD, LRVZ, N'Djamena, 90 p. + annexes.
- ZANNAH ABBA, 1999: "The Efficiency of Cattle Marketing in Borno State". Maiduguri Metropolitan Council. Maiduguri University, 95/4654

Annexes : Cartes des trois circuits d'exportation

Flux d'animaux dans le circuit Nord



Flux d'animaux dans le circuit Centre



Flux d'animaux dans le circuit Sud

